

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *ASCOUX*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval à DADONVILLE et des installations associées, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *ASCOUX*, le 30 juillet 2018. (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Brigitte Barrouf".

*Brigitte BARROUF.*

VU

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

Madame Le Maire de la commune de BONDAROU

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval à DADONVILLE et des installations associées, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

Bondarou, le 30 Juillet 2018 <sup>(1)</sup>

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,  
Sylvie VILLETTE



Vu

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CERTIFICAT D'AFFICHAGE**

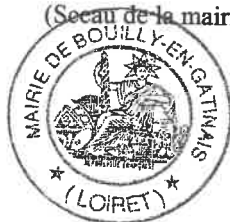
Le Maire de la commune de *Bouilly-en-Gatinais*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval à DADONVILLE et des installations associées, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Bouilly en G.*, le *30/07/2018*

(1)

(Scellé de la mairie)



LE MAIRE,

VU

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,



DADONVILLE

Dadonville, le 28 juillet 2018

**CERTIFICAT DU MAIRE**

constatant le dépôt en Mairie d'un dossier d'enquête

Demande d'autorisation environnementale présentée  
par la société N. CRAMBES à DADONVILLE

Le Maire de la Commune de Dadonville,

Certifie que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique prescrite par le Préfet du Loiret sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval et des installations associées, ont été déposées en Mairie, en format papier et numérique, et sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Certifie que l'avis d'enquête a été affiché 15 jours avant le début de l'enquête et y est resté affiché sur tous les panneaux d'affichage de la commune pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à Dadonville, le 28 juillet 2018

Le Maire, Marc PETETIN



VU

Le Commissaire-enquêteur

le 29/08/2018.

M. Saussigué M. Anne-Jacques de Bouville,  
Maire de la Commune d'ESTOUY,

Certifie que l'avis d'enquête  
a été affiché 15 jours avant le  
début de l'enquête et est resté  
affiché jusqu'à la fin de l'enquête.

Enquête Carrière de Godouville  
par l'entreprise Grumbes.



Anne-Jacques de BOUVILLE

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *Pithiviers*

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval à DADONVILLE et des installations associées, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *Pithiviers*, le *30/07/2018* (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



*Philippe NOLLAND*

Vu  
LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

↳ A joindre au dossier d'enquête

REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de YÈVRE LA VILLE

**CERTIFIE** que l'avis annonçant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société N. CRAMBES en vue de la poursuite et l'extension d'exploitation de la carrière de Secval à DADONVILLE et des installations associées, a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Yèvre la Ville , le 28 Juillet 2018 (1)

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



Le Maire de Yèvre  
P. PAILLONX  
[Signature]

VU

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,